



AVIS DE CONVOCATION

Tel que stipulé dans les règlements généraux du Club de patinage artistique Ville-Marie, l'avis de convocation doit être envoyé 15 jours avant la tenue de l'assemblée aux membres du CPAVM pour les convoquer à l'Assemblée générale annuelle.

Celle-ci aura lieu le lundi 11 novembre à compter de 19 heures 30 dans l'entrée de l'aréna Clément-Jetté situé au 8780, avenue Dubuisson, Montréal.

Voici l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle ainsi que le formulaire de mise en candidature pour les postes en élection.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'avis de convocation et constatation du quorum
2. Nomination d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 12 juin 2018
5. Dépôt des rapports financiers
6. Dépôt du rapport des activités
7. Ratification des décisions prises par le Conseil d'administration 2018-2019
8. Adoption des modifications aux règlements généraux
9. Élection des membres du Conseil d'administration pour 2019-2020
 - 9.1 Rapport du comité des mises en candidature
 - 9.2 Nomination d'un-e président-e d'élection et des scrutateurs d'élection
 - 9.3 Élection du poste à la vice-président-e adm. (mandat 2 ans)
 - 9.4 Élection du poste du trésorier (mandat 2 ans)
 - 9.5 Élection du poste de secrétaire (mandat 1 an)
 - 9.6 Élection de 2 postes d'administrateurs (mandat 2 ans)
 - 9.7 Élection de 2 postes d'administrateurs (mandat 1 an)
10. Allocution du ou de la présidente du Conseil d'administration
11. Présentation des activités de la prochaine saison et calendrier
12. Varia
 - 12.1
 - 12.2
13. Levée de l'assemblée